

Si ce message ne s'affiche pas correctement, [cliquez ici](#)



Lille, le 24 mai 2023

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Prévention des départs non souhaités en Belgique : En déplacement dans le Nord, Geneviève Darrieussecq annonce la création de 1 000 solutions supplémentaires pour les enfants en situation de handicap**

Aujourd'hui, 8 258 personnes en situation de handicap venant de France (7008 adultes et 1250 enfants) sont accompagnées dans près de 230 établissements wallons. La qualité de l'accompagnement des ressortissants français en situation de handicap accueillis en Belgique constitue une préoccupation majeure et partagée pour les autorités françaises et wallonnes.

#### **Une collaboration efficace**

Madame la ministre déléguée aux Personnes handicapées Geneviève Darrieussecq et madame la vice-présidente du gouvernement wallon, ministre de l'Emploi, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances Christie Morreale, se sont réunies à Lille ce mercredi 24 mai dans les locaux de l'ARS des Hauts-de-France pour la 7e Commission mixte paritaire franco-wallonne.

La rencontre ministérielle a été l'occasion de souligner l'efficacité de la collaboration entre l'ARS des Hauts-de-France et l'Agence wallonne pour une vie de qualité (AVIQ), assurant un accompagnement à la fois qualitatif et quantitatif des personnes en situation de handicap. Les deux administrations se coordonnent mensuellement pour assurer cette dynamique. En 2022, il a été décidé de mener une trentaine d'inspections conjointes franco-wallonnes pour vérifier in situ que les conditions d'accompagnement répondaient aux critères d'exigence établis.

#### **Des moyens nouveaux pour transformer l'offre en France**

En 2020, un plan de prévention des départs non souhaités en Belgique des adultes en situation de

handicap à hauteur de 90 millions d'euros a permis de créer 2 500 nouvelles solutions dans le pays.

Lors de la Conférence nationale du handicap (CNH) le 26 avril dernier, le président de la République a souhaité poursuivre ce plan de prévention pour les enfants en situation de handicap : il se traduira par la création de 1 000 solutions nouvelles dans le nord, le nord-est du pays et en Île-de-France afin de prévenir leur départ non souhaité en Belgique.

Ces créations de solutions feront partie du plan de rattrapage annoncé lors de la CNH de 50 000 solutions supplémentaires pour les enfants et adultes en situation de handicap. Elles s'inscriront dans une transformation de l'offre favorisant les solutions domiciliaires ainsi que l'accompagnement des personnes et des familles dont les situations sont les plus complexes.

Pour Geneviève Darrieussecq : « Développer une palette de solutions diversifiées et suffisantes est essentiel pour garantir le libre choix des personnes en situation de handicap. En créant ces nouvelles solutions, inscrites dans la transformation de l'offre médico-sociale, nous apportons une réponse supplémentaire aux départs non souhaités de nos concitoyens en situation de handicap vers la Belgique. Agir pour les enfants en situation de handicap, c'est aussi agir pour leur famille. C'est la raison pour laquelle ce plan de 100 millions d'euros permettra la création de nouvelles solutions au plus près des besoins des familles et des aidants. »

« La liberté de choix de vie des personnes en situation de handicap est un droit fondamental qui implique de reconnaître et de soutenir leur capacité à prendre des décisions éclairées dans tous les aspects de leur vie, qu'il s'agisse de logement, d'éducation, d'emploi, de soins de santé ou encore de relations sociales » souligne, pour sa part, la ministre Morreale.

#### **Contacts presse :**

**Ministère chargé des Personnes handicapées**

**Cabinet de Mme Geneviève DARRIEUSSECQ**

Mél : [sec.presse.cabph@social.gouv.fr](mailto:sec.presse.cabph@social.gouv.fr)

14, avenue Duquesne

75007 PARIS 07

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l'adresse [DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr](mailto:DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr).

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)

